



COMMUNICATION
CONSEIL CULTURE



LA CFDT VOUS INFORME : PRESTATIONS VACANCES ADULTES ET ENFANTS

LES « COUPS DE CŒUR VACANCES »

¹COGAS : Conseil
d'Orientation et de
Gestion des Activités
Sociales.

Des réductions entre 650 et 200€ (réduction de 55 à 30% selon votre QF) sur des séjours d'au moins 7 nuits, chez AZUREVA, TOULOUSIRS (séjours à tarif négocié en France ou à l'étranger, campings partenaires, Interhome, Pierres et Vacances, COS, Village VSA Allasac, Camping FSASPTT des Blachas...).

portail-malin.com

Identifiant : offre

Mot de passe : sociale

OPÉRATION BONUS VACANCES +

Vacances+, c'est une aide financière qui vient s'ajouter en supplément de la réduction dont vous bénéficiez déjà en réservant un séjour ou un camping avec l'aide Coup de cœur. Elle est reconduite et étendue sur toute l'année 2023 avec un bonus de 150€ sur le coup de cœur vacances.

Nouveauté 2023 : bonus de 150 € sur toute l'année 2023 rétroactif au 1er janvier 2023



F3CCFD



F3CCFD



F3C-CFD



F3C.CFD.FR



Adhérez en ligne

F3C CFDT

47-49 avenue Simon

Bolivar 75950 PARIS

Cedex 19

+33(0)1 56 41 54 00

<https://f3c.cfdt.fr>

CHÈQUES VACANCES : UNE ÉPARGNE A LA CARTE

Depuis mai 2023, la durée des mois d'épargne des chèques vacances a évolué et peut se faire de **1 à 12 mois** (au lieu de 4 à 12 mois).

Le Chèque-Vacances c'est :

Un titre de paiement de 10, 20 ou 50€, papier ou **dématérialisé**, permettant de payer des voyages, transports, hôtels, villages vacances, sorties, restaurants... etc... à moindre coût grâce à une épargne abondée de 5 à 50% en fonction du QF².

Deux demandes sont possibles par an avec deux formules au choix : versement unique de 20 à 400€ ou constitution d'une épargne sur 1 à 12 mois avec un plafond d'épargne de 1700€.

Nouveauté 2023 : épargne de 1 à 12 mois





COMMUNICATION
CONSEIL CULTURE

SÉJOUR ENFANTS ACCOMPAGNÉS

■ Prestation destinée à prendre en charge une partie des frais de séjours enfants accompagnés, pour les enfants de moins de 20 ans.

Le bénéfice de la prestation est ouvert pour tous les séjours de vacances effectués par l'enfant en compagnie de ses parents ou de proches.

Il peut s'agir de séjours en centres familiaux de vacances (maisons familiales, village de vacances), gîtes, locations meublées et camping municipaux ou privés.

■ Prestation destinée à prendre en charge une partie des frais de séjours des enfants de moins de 18 ans en centres de loisirs pendant les vacances scolaires.

Ces prestations sont accessibles à l'ensemble des postiers à des taux modulés en fonction des ressources de la famille.

COLONIES DE VACANCES

■ L'association **AVEA** La Poste offre un large choix de colonies de vacances. Le prix payé par le postier est fonction de ses ressources qui inclut la participation financière de La Poste.

■ Vous pouvez aussi bénéficier d'une participation financière aux frais de séjours en colonies de vacances de vos enfants (hors AVEA) entre 4 ans et 18 ans.



NOUVELLE GRILLE DES QF AU 1^{ER} JUIN 2023

La CFDT a obtenu une revalorisation de la grille des QF de 3%.

² Le Quotient Familial est calculé selon la formule suivante :

Revenu Fiscal de Référence divisé par le nombre de parts fiscales. RFR : PF = QF

½ part en plus pour les familles monoparentales.

½ part en plus pour les BOE (Bénéficiaire d'une Obligation d'Emploi).

½ part en plus pour les aidants (pour certaines prestations) détenteurs du certificat d'aidant.

Nouveauté 2023 : grille des QF revalorisée au 1er juin

Pour plus de détails :

www.portail-malin.com

Identifiant : offre

Mot de passe : sociale



Adhérez en ligne

F3C CFDT
47-49 avenue Simon
Bolivar 75950 PARIS
Cedex 19
+33(0)1 56 41 54 00
<https://f3c.cfdt.fr>

NOUS VOUS
SOUHAITONS
D'EXCELLENTES
VACANCES !

